

CIRES - PROJET ACACI

Projet ACACI - GT PNGMDR du 15
décembre 2021



Points abordés

- Contexte
- Objectifs, enjeux et calendrier du projet Acaci
- Résultats de la concertation préalable
- Stratégie de gestion des terres
- Éléments de conception
- Prochaines étapes

Contexte

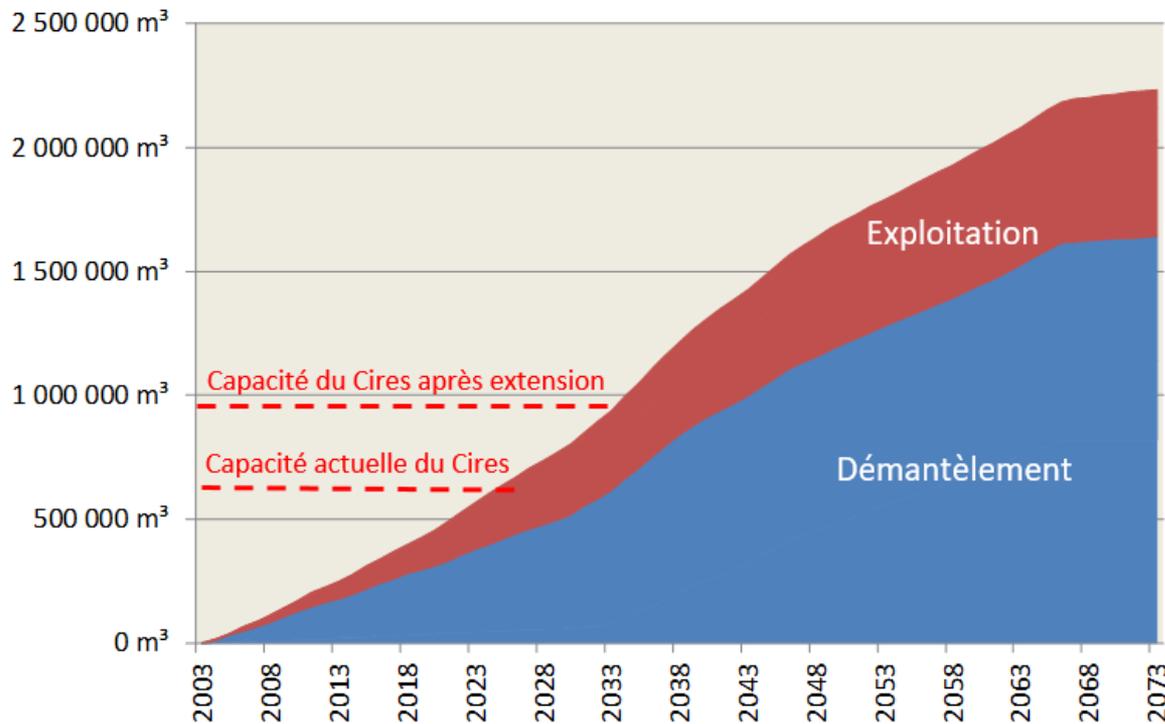


DIGE/CI2A/DIR/21-0026

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Les déchets TFA

Des perspectives de production plus importantes que prévu en 2003



L'inventaire prospectif de déchets TFA est de 2 100 000 à 2 300 000 m³ selon les hypothèses de l'IN 2018

Le PNGMDR acte de faire évoluer les solutions de gestion pour faire face aux volumes à venir

Objectifs

Extrait PNGMDR 2021-2025 (en cours de finalisation, juin 2021)

- *Poursuivre les études visant à la mise en œuvre de nouvelles capacités de stockage, centralisées et décentralisées de déchets TFA*
- *Poursuivre les réflexions relatives à la valorisation des déchets TFA, notamment la définition des conditions de mise en œuvre de la valorisation des déchets métalliques*
- *Définir des scénarios de gestion des déchets TFA, éclairer leurs enjeux environnementaux, territoriaux, sanitaires et de sûreté et en tirer une stratégie globale de gestion*
- *Affiner les perspectives de production des déchets TFA issus du démantèlement des installations nucléaires, en identifiant explicitement les déchets liés à l'assainissement des structures et des sols contaminés*

1. Etendre la capacité du Cires dans le périmètre actuel (Projet Acaci)



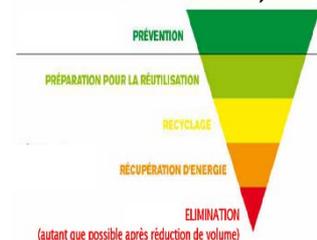
DIGE/CI2A/DIR/21-0026

2. Créer un nouveau centre de stockage (site à l'étude dans l'Aube)



de l'Andra.
communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

3. Explorer des modes de gestion complémentaires (recyclage, stockage décentralisée de TTFA...)

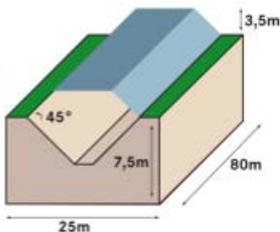


Le Cires

Un meilleur ratio volume stocké/surface utilisé grâce à des optimisations de conception des alvéoles

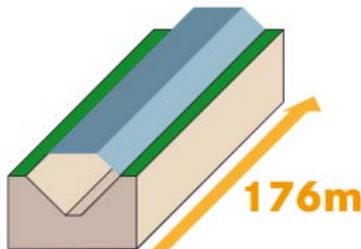
2003

Alvéole simple d'une capacité de 10 000 m³



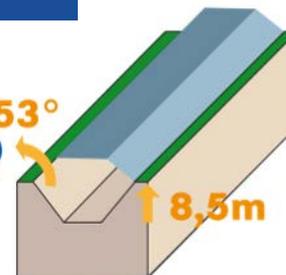
2007

Alvéole double d'une capacité de 25 000 m³



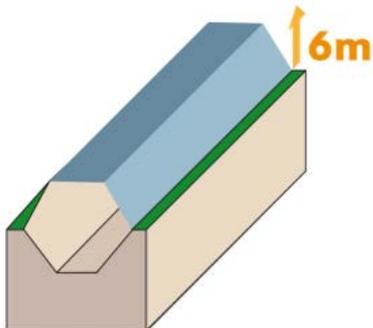
2010

Raidissement des pentes et approfondissement des alvéoles. La capacité passe à environ 27 000 m³



2016

Surélévation des alvéoles jusqu'à environ 6 m au-dessus du niveau du sol, au lieu de 3,5 m auparavant. La capacité de l'alvéole passe à environ 30 000 m³



2022

Projet ACACI : Sans modification de l'emprise au sol du Cires, possibilité d'augmentation de la capacité de stockage du centre à 900 000 / 950 000 m³ (projet de demande d'autorisation d'augmentation)



Le projet Acaci

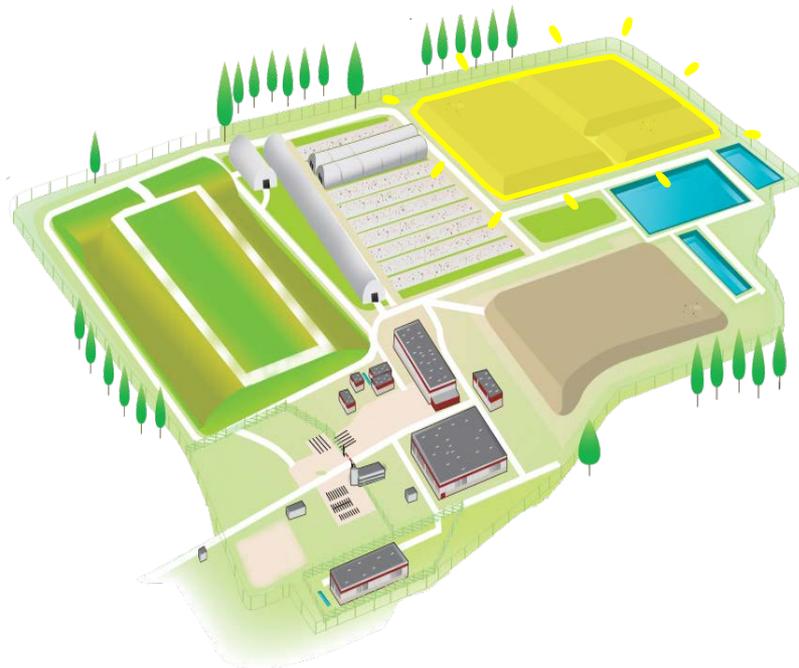
Aménagement de la tranche 3 pour augmenter la capacité de stockage du Cires



Le stockage des 650 000 m³
de TFA devait initialement
occuper les 3 tranches

Après optimisation le stockage
des 650 000 m³ de TFA n'occupe
plus quasiment que 2 tranches

T1 + T2 :
Environ 644 000 m³
T1 + T2 + T3 :
900 000 à 950 000 m³



Objectifs, enjeux et calendrier du projet Acaci

Le PNGMDR acte une demande d'augmentation de la capacité de stockage du Cires

Extrait PNGMDR 2021-2025 (en cours de finalisation, juin 2021)

Action TFA. 1 – Demander l'extension des capacités de stockage du Cires* sans augmentation de son emprise au sol

Compte-tenu de la capacité actuelle de stockage autorisée du Cires*, de son taux de remplissage et du flux entrant de déchets TFA conduisant à une saturation du centre estimée à l'horizon 2028, l'Andra devra déposer avant fin 2022 une demande d'autorisation d'extension du Cires* en vue d'augmenter ses capacités de 650 000 m³ à 900 000 m³.

Le projet Acaci vise à augmenter la capacité autorisée de stockage des déchets TFA sur le Cires de 650 000 m³ à 900 000 / 950 000 m³ sans faire évoluer l'emprise de la zone de stockage existante

- 10 à 15 ans d'exploitation supplémentaire

Autorisations requises

- Procédure d'autorisation environnementale
 - Le Cires est une ICPE autorisée par arrêté préfectoral (version applicable du 20 janvier 2016)
 - L'augmentation de la capacité de stockage ainsi que tout changement associé en termes de conception des alvéoles nécessitent une modification de l'arrêté
- Le projet ACACI, en tant que projet soumis à évaluation environnementale et n'entrant pas dans les seuils de saisine de la CNDP rentre dans le champ d'application de la concertation préalable (art. L.121-15-1 2° du code de l'environnement)
- Déclaration à la Commission européenne au titre de l'article 37 du Traité Euratom

Des enjeux de natures diverses

Enjeux industriels

- Répondre au besoin de gestion des déchets TFA

Enjeux environnementaux

- Minimiser l'impact environnemental selon une démarche ERC
- Liés notamment aux modalités de gestion des terres occupant aujourd'hui l'emprise de la tranche 3
- Liés à l'impact de l'augmentation du volume de stockage

Enjeux économiques

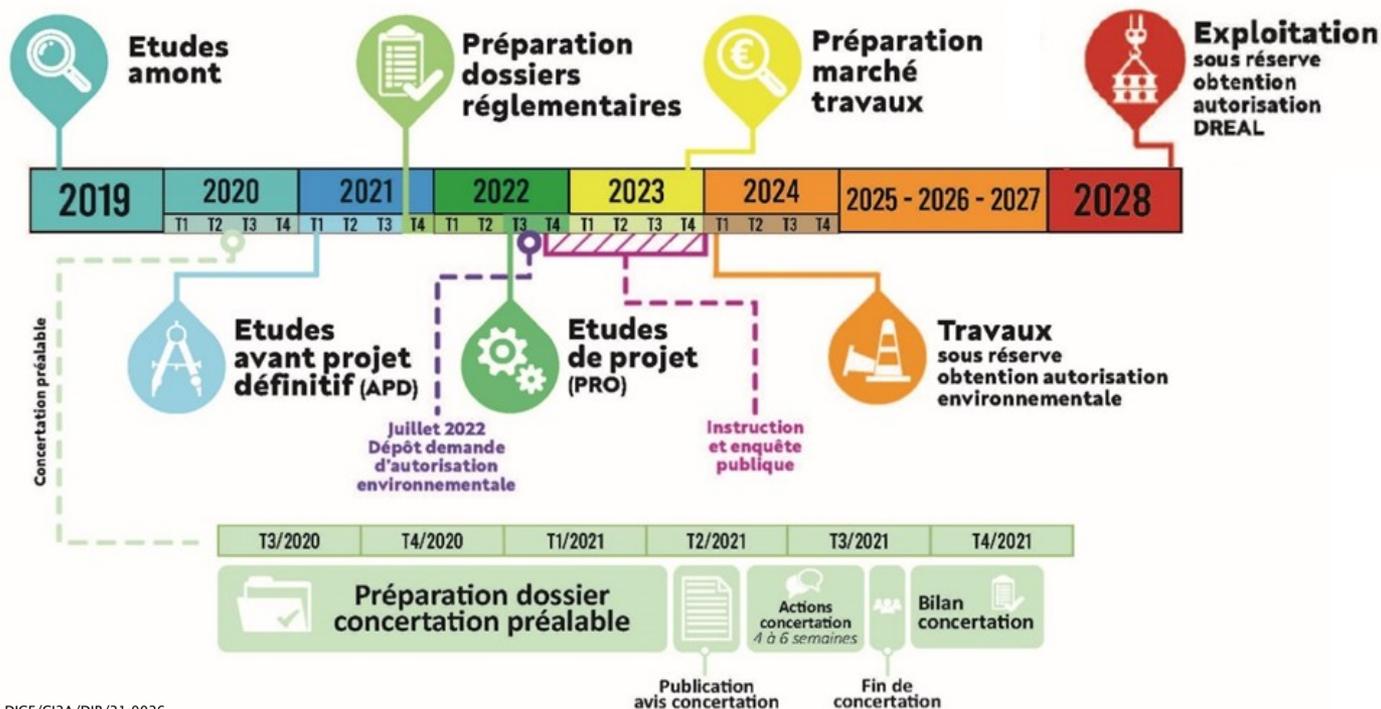
- Un aménagement permettant d'optimiser la capacité de stockage / coût en tenant compte des ouvrages et des moyens d'exploitation existants

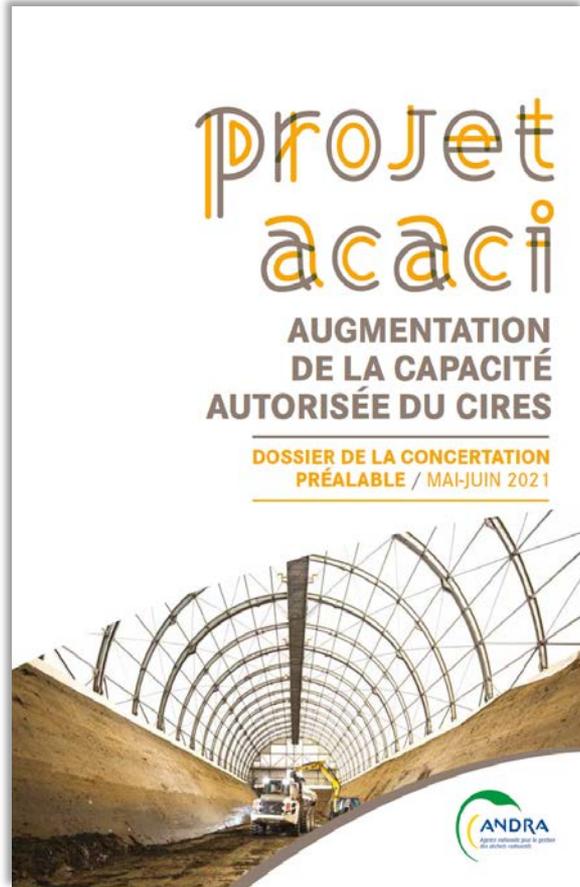
Enjeux calendaires

- Déposer la demande d'autorisation avant fin 2022
- Mettre à disposition la tranche 3 dans un délai compatible avec la continuité d'exploitation du stockage

Vers un dépôt de demande d'autorisation avant fin 2022 et une mise à disposition à fin 2028 - 2029

Le projet ACACI permettra de couvrir les besoins en stockage des déchets TFA jusqu'à l'horizon 2040-2045





DIGE/CI2A/DIR/21-0026

Concertation préalable

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Objectifs et modalités

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Relative au projet d'augmentation de la capacité autorisée de stockage (projet Acaci)
du Centre industriel de regroupement, d'entrepasse et de stockage (Cires) de l'Andra

Objet de la concertation préalable

Au titre de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement, l'Andra a décidé de mener une concertation préalable volontaire avec garants sur le projet Acaci. Cette concertation a pour objet de partager avec le public les objectifs du projet Acaci, d'informer sur les grandes étapes du projet et son calendrier prévisionnel, d'échanger avec le public sur les options proposées pour le dépôt des terres en solution complémentaire à leur gestion sur le Cires, d'identifier les attentes et les besoins du public concernant le programme de surveillance environnementale et la façon dont ses résultats sont communiqués et d'établir les échanges sur le devenir du site et son réaménagement définitif après son exploitation.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée conformément aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement, sous l'égide de Madame Valérie COUSMIER (ingénieure Hygiène Sécurité Environnement) et Monsieur Jean-Daniel VAZILLE (ingénieur diplômé des travaux publics de l'Etat retraité), garants désignés par la Commission nationale de débat public (CNDDP - www.debatpublic.fr/) le 2 décembre 2020 (décision N°2020/138/ACACI/10/1).

Tous questions et observations peuvent être adressées par voie dématérialisée aux garants par e-mail : valerie.cousmier@garant-cndp.fr / jean-daniel.vazille@garant-cndp.fr

La concertation préalable se déroulera du mercredi 7 Avril au mercredi 19 Mai 2021 inclus

Modalités de la concertation préalable

Pour s'informer :

- Un portail internet <https://concertation.andra.fr> permet de consulter et télécharger tous les documents relatifs au projet Acaci, dont le dossier de concertation préalable, de poser des questions et de lire les réponses qui seront apportées par l'Andra.
- Le dossier de concertation, les dépliant d'information ainsi que les fiches d'observations avec enveloppe (à joindre) sont consultables ou mis à disposition dans les mairies suivantes (par ordre alphabétique), aux jours et horaires habituels d'ouverture : Brienne la Vieille / Brienne-la-Château / Ceffonds / Chaumesnil / Crèpy-le-Neuf / Espehémont / Freney / Faligny / Juvigny / La Chapelle / La Harthière / Machières-la-Grange / Morvilliers / Nully / Parthenay-la-Grange / Puits-Morin / Rives-Ouvrières / Soudaines-Ouhys / Thil / Trémilly / Valençy / Vermeuilleville / Ville-sur-Bains / Ville-sur-Terre.
- Une exposition sur le projet Acaci est mise en place au libre accès du 24 mars au 19 mai 2021 dans les mairies de Morvilliers (les mairies de 12h30 à 17h30, les mairies de 17h à 17h45 et les week-ends de 9h à 17h30) et de Soudaines-Ouhys (les mairies de jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) avec mise à disposition de dépliant d'information.

Pour participer et s'exprimer :

- Cinq réunions publiques sont organisées :
 - Une réunion publique d'ouverture (avec exposition en libre-circulation 30' avant la réunion) : Mercredi 7 avril 2021 à 17h à MORVILLIERS (salle des fêtes).
 - Trois réunions publiques (avec exposition en libre-circulation 30' avant la réunion) :
 - Samedi 17 avril 2021 à 12h au CIREX (RD 360 - 10500 MORVILLIERS) avec un focus sur la gestion des terres
 - Mardi 27 avril 2021 à 17h à BRIENNE-LE-CHÂTEAU (Pour s'exprimer avec un focus sur la surveillance de l'environnement
 - Jeudi 6 mai 2021 à 17h à SOULAINES-OUHYS avec un focus sur le devenir du site après son exploitation.
 - Une réunion publique de clôture : Mercredi 19 mai 2021 à 17h à MORVILLIERS (salle des fêtes).

- Trois visites guidées du Cires : Samedi 17 avril 2021 à 9h30 / Mardi 27 avril 2021 à 15h / Jeudi 6 mai 2021 à 15h

30 Ans consignes en lien avec le crise sanitaire devraient se renforcer et freiner drastiquement le nombre de personnes pouvant se réunir, alors l'Andra propose des créneaux supplémentaires de réunions publiques.

Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants dresseront un bilan de la concertation préalable qui sera consultable sur les sites internet de la CNDDP et de l'Andra. À compter de la publication de ce bilan, l'Andra disposera de 3 mois pour présenter les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation préalable. Ce document sera publié sur le site internet de l'Andra dédié à la concertation.

CONTACT

Service communication des centres industriels de l'Andra dans l'Aube - CIRA - BP 7 - 10200 Soudaines-Ouhys
0 800 31 41 51 / comm-centre-andra@andra.fr / <https://concertation.andra.fr>

o L'Andra avait décidé de recourir à la concertation volontaire avec garant (article L.121-16-1 du code de l'environnement)

- Saisine de la CNDP et désignation de garants à fin 2020
- Dossier de concertation mis en ligne

o Sujets soumis à la concertation

- Gestion des terres : recueillir les avis des participants à la concertation sur les 2 solutions proposées de gestion des terres complémentaires à la gestion sur site
- Programme de surveillance de l'environnement : en-dehors de ce qui est réalisé par l'Andra, identifier les attentes, les besoins et potentiellement intégrer les suggestions issues de la concertation au programme de surveillance
- Modalités d'information autour du suivi du site : informer, expliquer l'organisation actuelle et identifier les attentes des acteurs locaux et du public sur ce point
- Remise en état du site et aménagement définitif : présenter ce qui est envisagé et recueillir les idées et les souhaits des riverains sur ce sujet

o 5 réunions se sont tenues dont 3 en présentiel du 5 mai au 9 juin 2021

o 3 visites guidées du Cires

o Exposition sur le Cires en libre accès du 24 mars au 9 juin

o Dépliants distribués, affichage dans 24 mairies voisines, annonces dans des journaux (l'Est-Eclair, Journal de la Haute-Marne et Les Echos)

Bilan de l'Andra

Engagements

- Maintenir une information régulière et étayée sur les activités et projets de l'Andra dans l'Aube
- Mettre en œuvre toutes les solutions envisageables pour limiter les impacts négatifs liés à la gestion des terres sur le terrain boisé
- Poursuivre les efforts et les moyens déjà mis en œuvre pour rendre encore plus accessibles les informations sur le programme de surveillance de l'environnement et les modalités de communication des résultats issus de cette surveillance.
- Relayer de nouveau auprès des instances indépendantes telles que la CLI et la CSS et des organismes publics en charge des études et du suivi de la santé des territoires (ARS – Santé publique France) la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi de l'état sanitaire de la population riveraine
- Mettre en place, une dizaine d'années avant la fermeture du site, un dispositif de co-construction avec les parties intéressées, portant sur le devenir du site afin d'étudier précisément les nouveaux usages possibles du site en lien avec les besoins futurs du territoire.

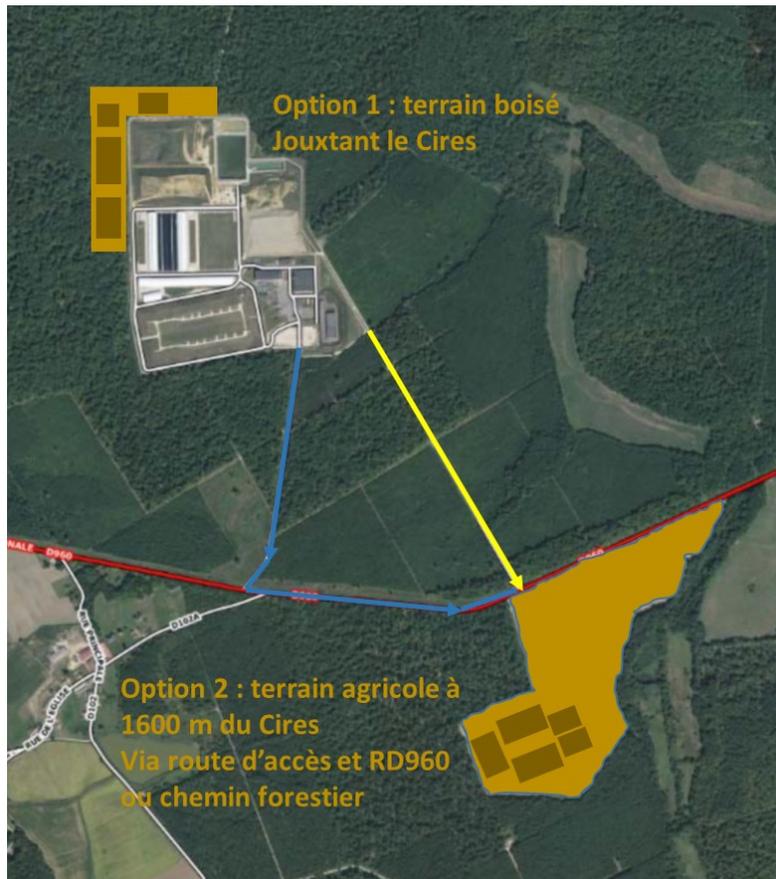


© Andra / A. Daste

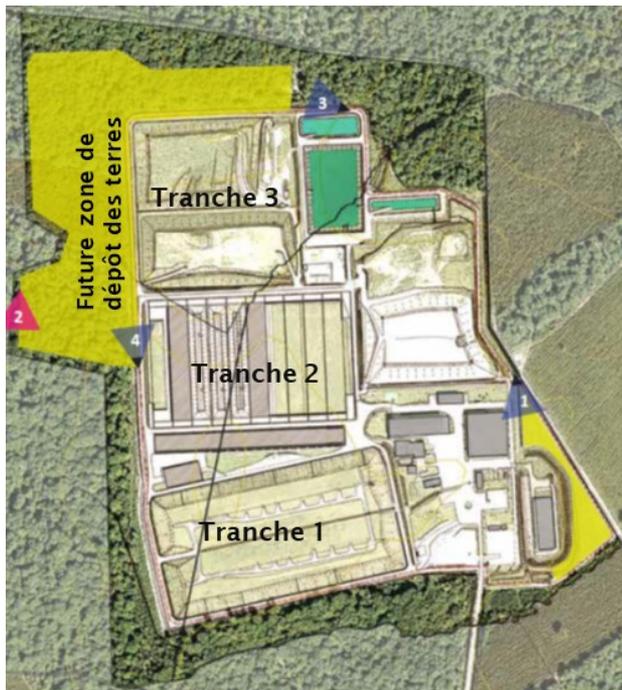
Stratégie de gestion des terres

Gestion des terres au Cires : stock d'argiles entreposées avant réutilisation

Nécessité de capacité complémentaire au Cires pour la gestion des terres



- L'Andra a exploré dans un rayon de 10 km autour du Cires les différents terrains potentiels dont des friches industrielles, carrières, site agricole ou bois
- 2 possibilités retenues sur la base d'une démarche ERC
 - Un terrain agricole à proximité du Cires dont l'usage pour le dépôt des terres conduirait à un impact conséquent sur le trafic de la RD960
 - Un terrain boisé jouxtant le Cires et appartenant à l'Andra. Une demande de défrichage sera à adjoindre au dossier de demande environnementale
- Le terrain boisé ressort comme la solution optimale en regard de critères environnementaux, socio-économiques et administratifs

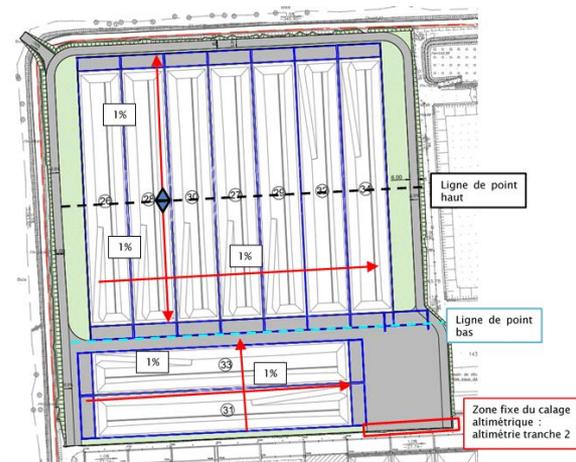


Éléments de conception en phase APD

Une optimisation globale de la conception pour répondre aux enjeux de nature diverse du projet

Une configuration à 9 alvéoles ressort comme optimale de point de vue environnementale, sûreté, volume de stockage et coût

- Volume stockage prévisionnel environ 930 000 m³



Pour le dépôt des terres :

- Organisation de la zone la plus compacte possible pour limiter au maximum la surface de défrichement
- Minimisation des volumes de terres à déposer sur la zone en utilisant les surfaces possibles au sein du Cires et en optimisant les opérations de déblais / remblais



Prochaines étapes

Prochaines étapes du projet Acaci

- Finaliser les études d'avant-projet définitif
- Finaliser la mise à jour de l'état actuel de l'environnement
- Mettre à jour les études des incidences du Cires sur l'environnement (en intégrant le projet Acaci) en exploitation et après fermeture
- Préparer le dossier d'autorisation environnementale
 - Dépôt de la demande avant fin 2022

